

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-258

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (*jusqu'à la délibération n°2025-255*), Nazarelo ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2025-245*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2025-222*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Adoption d'un Schéma d'Aménagement Touristique

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 2024 portant sur les compétences de la CCPA ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 3 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle l'adoption du Schéma de développement touristique en juillet 2024. Il organise l'activité touristique et notamment les activités de pleine nature autour de plusieurs axes :

- Cultiver l'attractivité autour de l'image « destination de pleine nature ».
- Renforcer les mobilités douces et l'itinérance (pédestre, cyclo, gravel, VTT, VAE...).
- Structurer une offre d'hébergements adaptés aux itinérants.
- Valoriser le patrimoine naturel, historique et industriel.
- Assurer une cohérence avec les dynamiques interterritoriales (Dombes, Bugey, Rhône).

Au cours des derniers mois, les attentes des touristes ainsi que le profil du territoire de la Plaine de l'Ain ont évolué avec l'émergence de très nombreux hébergements, majoritairement tournés vers les séjours à motifs professionnels et un renforcement, par nos actions de promotions et mise en œuvre des aménagements, de l'attractivité pour le public itinérant.

.../...

Afin de conserver et développer cette dynamique une étude sur l'hébergement des publics itinérants propose le développement des bivouacs et la sanctuarisation des hébergements à la nuitée.

Afin d'organiser les compétences touristiques de la Communauté de Communes et de mieux définir l'intérêt communautaire, il est proposé un schéma d'aménagement communautaire qui se décline en 4 axes :

Axe 1 — Structurer un réseau d'itinéraires cohérent, multimodal et attractif

Axe 2 — Développer une offre d'hébergements dédiée à l'itinérance

Axe 3 — Renforcer les services dédiés aux itinérants

Axe 4 — Valoriser le patrimoine naturel, historique et industriel.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de schéma d'aménagement touristique.
- ADOPTÉ cet intérêt communautaire pour la compétence statutaire III-9 « aménagement, entretien, gestion et promotion de sites naturels et touristiques »

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



SCHEMA COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Cette feuille de route, complémentaire au Schéma de développement adopté en 2024, s'appuie sur les nombreuses opportunités touristiques du territoire et s'inspire des grandes tendances actuelles, il s'inscrit dans le Schéma régional de développement du tourisme régional et le livre blanc du département de l'Ain.

Les attentes et les pratiques de nos publics cibles étant en constante évolution, les actions définies dans ce schéma pourront être complétées. Elles répondent aux orientations adoptées inscrites dans le projet touristique de territoire pour une période donnée.

Cette opération s'inscrit dans le schéma de développement qui définit le territoire comme *espace accueillant pour flâner, découvrir et pratiquer des activités de pleine nature*.

Itinérance et sites touristiques, un potentiel à exploiter

La stratégie de développement touristique de ces activités s'articule autour de plusieurs axes :

- Cultiver l'attractivité autour de l'image « destination de pleine nature ».
- Renforcer les mobilités douces et l'itinérance (pédestre, équestre, cyclo, gravel, VTT, VAE).
- Structurer une offre d'hébergements adaptés aux itinérants.
- Valoriser le patrimoine naturel, historique et industriel.
- Assurer une cohérence avec les dynamiques interterritoriales (Dombes, Bugey, Rhône).

Axes stratégiques d'aménagement

Axe 1 — Structurer un réseau d'itinéraires cohérent, multimodal et attractif

1. Réseau cyclable structurant :

- Connexion renforcée à la ViaRhôna dont la liaison vers la Voie Bleue
- Création de boucles cyclables :
 - Exemple boucle de la grande Dombes
 - Circuits VTT
- Renforcer la mobilité cyclable depuis les gares
 - Location de vélo
 - Mise à disposition de moyens dédiés aux cyclotouristes (stations de lavage, consignes, bornes de recharges, ...)

2. Réseau pédestre :

- Sentiers de découverte thématiques courts et accessibles à tous types de publics (balades contées, sentiers découverte, itinéraire culturel...) + grandes traversées (GR, Pèlerinages)
- Intégrer le réseau régional des chemins de pèlerinage

Axe 2 — Développer une offre d'hébergements dédiée à l'itinérance

Objectifs

Garantir une offre d'hébergements à la nuitée et correspondant aux attentes des itinérants à pied ou à vélo :

- Proposer un hébergement tous les 15–20 km en garantissant la possibilité de restauration (distributeur, livraison de panier repas, placards remplis...)
- Proposer des solutions accessibles, abordables, et adaptées aux flux cyclistes.

Exemple d'hébergements adaptés :

1. **Aires d'accueil pour itinérants :**
 - Emplacements pour tentes légères.
 - Sanitaires, point d'eau, borne recharge VAE, abri sécurisé pour vélos.
 - Situées idéalement aux entrées de bourg ou sites naturels.
2. **Micro-hébergements :**
 - *Pods, tiny houses, tentes lodges, cabannes légères.*
 - Implantation dans des espaces naturels maîtrisés ou dans les campings existants.
3. **Accueil chez l'habitant / label local :**
 - Développement du réseau Accueil Vélo.
 - Mise à disposition d'un garage vélo, kit de réparation, séchage linge.
4. **Réhabilitation de bâtiments ruraux :**
 - Gîtes d'étape dans anciennes maisons, granges, bâtiments communaux non utilisés.
5. **Innovation “halte cyclotouriste” au camping du point vert :**
 - Village dédié aux itinérants dans le camping, modules en bois comprenant : salle commune, hébergements, station réparation et abri vélo, mutualisation des équipements du camping.

Axe 3 — Renforcer les services dédiés aux itinérants

- Points de réparation vélo en libre-service dans les bourgs.
 - Sanitaires et eau potable tous les 10–15 km.
 - Bornes de recharge VAE dans campings, aires d'accueil, cafés et offices.
 - Développement d'une application ou d'une carte numérique interactive proposant des itinéraires avec hébergements, points de services, visite du patrimoine, activités de loisirs.
-

Axe 4 — Valorisation patrimoniale et touristique

1. Nature :

- Création de parcours découverte (en lien avec les ENS).
- Développement des Activités de Pleine Nature : création de zone de baignade, mise en sécurité des sports « verticaux », aménagements nécessaires à la bonne pratique selon les publics ciblés.
- Postes d'observation faune/flore le long des itinéraires.

2. Patrimoine industriel :

- Circuits “mémoire des savoir-faire et de l’industrie locale”.
- Partenariats avec entreprises pour visites ou carnets découverte.

3. Culture et ruralité :

- Mise en œuvre des expériences en cohérence avec l'image de la destination « la vie prend du relief ».
- Panneaux explicatifs du patrimoine (exemple Saint-Sorlin, les Allymes).